

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
Du 22 septembre 2022 à 9h30
Salle Saint Jean Baptiste – Saint Jeannet

Secrétaire de séance : Marc MALFATTO

Membres en exercice : 63

Membres présents ou représentés : 33

Dont membres présents : 11

Dont membres en visio-conférence : 12

Dont pouvoirs : 10

Absents-excusés : 30

Membres présents(es) : (11) Denis FISSORE, Gérald LOMBARDO, Marc MALFATTO (double compétence), Eric MELE, Geneviève PIERRAT, Arnaud PRIGENT (double compétence), Anthony SALOMONE (double compétence), Alain SERVELLA.

Présents (es) en visio-conférence : (12) Brigitte AGOSTI (suppléante de Michèle BELLERY), Joël BARRIERE, Bénédicte BEDEL, Serge BERENGER, Joëlle BOLOT, Georges BOTELLA, Jean-Paul DAVID, Thibault DESOMBRE, Roland HUTTIER (suppléant de Sandrine GAIDON), Sandrine MOSCONI, Hélène REGNIER (suppléante de Patrick CALEGARI), Bruno ROUGANNE.

Pouvoirs : (10) Jean-Marc DELIA (Région Sud) et Stéphane MAILLARD donnent pouvoir à Marc MALFATTO, Maxime FERRERO et Nicole HAMES donnent pouvoir à Eric MELE, Myriam NOCERA et Martine SEGHI donnent pouvoir à Arnaud PRIGENT, Martine SILVANO et Serge MAUREL donnent pouvoir à Anthony SALOMONE, Claudia WOLFF et Céline LEGAL-ROUGER donnent pouvoir à Alain SERVELLA.

Absents-Excusés(es) : (30) René AUDIBERT, Alain BARBAGLI, Florence BONNARD, Caroline CAPE, Liliane CASTAGNOLI, Joëlle CECCARINI, Claude CEPPI, Nicole CIMBE, Monique CURE, Florence DALMASSO, Jean-Marc DELIA (commune st Vallier), Annie DUVAL, Dominique ESTROSI-SASSONE, Colette FABRON, Renée-Paule GACHET, Didier GASTAUD, Charles-Ange GINESY, Anne GUIJUZZA, Philippe HEURA, Gilbert HUGUES, Jean-Pierre LAUGIER, Jean-Marc MACARIO, Jean-Bernard MION, Yves PASCAL, Marie-Christine PEYROUTOU-BAGNIS, Gilles PIERRET, Fabrice RUF, David VARRONE, Jérôme VIAUD, Christian ZAETTA.

Autres invités : René PERIER-Co-Président du Conseil de Développement (en visio), Léo RAYMOND- Chargé de mission du Conseil de Développement, Rhodan PRIOLO- Représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Techniciens : Sylvie BENAÏM - Chargée de mission « Partenariats institutionnels- Direction de l'attractivité territoriale » - Département 06, Maud ORNE-GLIEMANN, co-Directrice des Services CCAA - Elisabeth GALLIEN - Directrice du PNR, Renaud DUMAS – Directeur Adjoint, Philippe ARDISSON - Responsable des Finances, Maryline PIERRE- Responsable Administrative.

L'an deux mille vingt deux, le 22 septembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 14 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint Jean Baptiste – Saint-Jeannet, sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Le Président accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués présents en salle et en visio-conférence.

Le Président constate que le quorum est atteint et Monsieur Marc MALFATTO est désigné secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des comités syndicaux du 1^{er} juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Président présente donc l'ordre du jour de cette réunion :

1. Délibérations liées aux projets :

- Approbation Candidature Alpes Azur LEADER 2023-2027 (périmètre élargi) ;
- Approbation Candidature Programmation PAEC 2023-2027 :
 - Constitution d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique au bénéfice des exploitants agricoles pour la campagne 2023 ;
 - Demande de subvention « Actions d'animation pour la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatique 2023/2027 » ;
- Approbation d'une stratégie culturelle pour les Préalpes d'Azur « *Cap culturel pour les Préalpes d'Azur* » (2022-2027) ;
- Candidature au label « *Education Artistique et Culturelle* ».

2. Délibérations administratives :

- Modification du partenariat et de la demande de subvention pour la candidature LEADER (périmètre élargi) ;
- Prolongation Contrat de Projet Animation LEADER ;
- Création 2 postes pour mission temporaire de caractérisation forestière ;
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2ème classe pour avancement de grade ;
- Création d'un poste d'Ingénieur Principal pour avancements de grade ;
- Actualisation du tableau des effectifs ;
- Actualisation du Document Unique 2021 et plan d'actions 2021-2022 ;
- Autorisation de déplacements du Président – Mandat spécial.

3. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président

4. Questions diverses

1. Délibérations liées aux projets :

- **Approbation Candidature Alpes Azur LEADER 2023-2027 (périmètre élargi)**

La Directrice explique que l'assemblée plénière qui s'est tenue la veille à Guillaumes a connu un franc succès avec une cinquantaine de personnes présentes.

Voir diaporama de l'assemblée plénière en PJ qui présente la nouvelle programmation 2023-2027.

Jean-Paul DAVID tient à remercier les participants à cette assemblée qui a été l'occasion de mettre en avant les enjeux et il tient à reformuler devant le Bureau la proposition qui est faite d'élargir le GAL à la Communauté de Communes Vallée Ubaye Serre-Ponçon. Il s'agirait donc d'un périmètre interdépartemental (Alpes-Maritimes et Alpes de Haute-Provence) avec une modification de présidence de la structure porteuse (GAL) qui passerait du PNR des Préalpes d'Azur à la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA). Ce dispositif européen permet la coopération entre GAL avec une vision élargie.

Georges BOTELLA prend la parole pour ajouter qu'il soutient tout à fait les propos tenus par Jean-Paul DAVID, et porte ce projet interdépartemental qui va nous permettre de travailler avec les Alpes de Haute Provence. L'équipe technique restreinte est efficace et les groupes d'acteurs soutiennent cette vision rurale.

La Directrice précise que les taux d'intervention des fonds européens ont été modifiés. Auparavant pour 4 euros de financement local, on appelait 6 euros de FEADER. Désormais il faudra 2 € pour en appeler 8 ; c'est-à-dire moins de co-financement public requis. Mais du coup, pour une enveloppe FEADER identique, on soutiendra moins de projets.

Monsieur PRIOLO précise que certains projets de la Chambre des Métiers sont en lien avec ceux du PNR.

Jean-Paul DAVID ajoute que les chambres consulaires sont effectivement complètement intégrées à ces projets et font parties des partenaires reconnus et privilégiés au moment de l'élaboration des comités de programmation ; elles seront mieux représentées dans la nouvelle programmation 2023/2027.

Marc Malfatto souligne l'importance de la stratégie de communication évoquée en assemblée plénière hier, et il est nécessaire de renforcer la communication et le lien avec les administrations des EPCI pour expliquer ce qu'est ce programme Leader et les inciter à participer au GAL.

Il propose d'aller avec Salomé DELILLE (Animatrice du programme Leader) rencontrer les EPCI afin de se faire connaître afin de faciliter les projets privés.

Jean-Paul DAVID est tout à fait d'accord avec ces propos qui visent à faire le lien avec les intercommunalités.

La Directrice précise qu'il s'agit aujourd'hui de délibérer afin :

- d'approuver la candidature du territoire au dispositif LEADER 2023-2027 co-porté par le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, la Communauté de Communes des Alpes d'Azur et la Communauté de Communes Vallée Ubaye Serre-Ponçon.
- Et de rester ouvert à tous les montages possibles quant à l'organisation des rôles au sein de ce partenariat qui seront précisés dans une convention ultérieure à venir entre les 3 structures ; le PNR ne s'oppose pas à un

changement de structure porteuse, comparé à la programmation en cours, et veillera à ce que la transition entre les deux programmes soit assurée de la manière la plus efficiente.

Jean-Paul DAVID prend la parole pour annoncer qu'il ne prend pas part au vote de cette délibération.

La délibération n°22-D-036 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

• Approbation Candidature Programmation PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) 2023-2027 :

- Constitution d'un PAEC au bénéfice des exploitants agricoles pour la campagne 2023
- demande de subvention « Actions d'animation pour la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatique 2023/2027 ».

La Directrice précise qu'il s'agit avec cette délibération de pouvoir déposer une nouvelle candidature au 30 septembre 2022 et rappelle que l'objectif de ce dossier est de permettre la mise en place ou le maintien des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

L'intérêt pour le territoire étant le maintien, le développement et la valorisation de l'agriculture et du pastoralisme (art. 4), la préservation de la biodiversité, des espaces (milieux et paysages).

Pour mémoire, le bilan de la programmation PAEC 2019-2021 est le suivant :

- ➔ 2 structures porteuses de PAEC sur le territoire du PNR :
 - ✓ La CASA sur la zone Natura 2000 Préalpes de Grasse et Rivière et Gorges du Loup
 - ✓ Le PNR pour le reste du territoire
- ➔ 4 types de mesures engagées (gestion pastorale, retard de fauche, sans phyto sur cultures légumières et sans phyto sur vergers)
- ➔ 53 agriculteurs engagés sur 5 ans sur env. 6 200 ha
- ➔ 2 350 000 € d'indemnités

La nouvelle candidature programmation PAEC 2023-2027, (objet de la présente délibération) consiste en :

- ➔ L'élaboration du PAEC :
 - ✓ Rédaction du diagnostic de territoire
 - ✓ Concertation avec les partenaires pour le choix du périmètre du PAEC, les enjeux agro-environnementaux à prioriser, les mesures à proposer et leurs paramétrages
- ➔ Mesures proposées :
 - ✓ La préservation des milieux humides par l'adaptation des pratiques pastorales (pâturage, fauche, etc.) (mesures 1 à 3)
 - ✓ L'amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (mesure 4)
 - ✓ La préservation des espèces : 4 niveaux selon les espèces à protéger et les contraintes appliquées (mesure 5)
 - ✓ Le maintien de l'ouverture des milieux (mesures 6 et 7)
- ➔ Chiffres prévisionnels :
 - ✓ Agriculteurs engagés : entre 30 et 40

✓ Budget total demandé : 1 650 000 €

➔ Calendrier prévisionnel :

- ✓ Oct-déc 2022
 - . Finalisation des cahiers des charges des mesures
 - . Information des agriculteurs (réunions, rdv téléphoniques)
 - . Choix des prestataires pour les diagnostics (conventions ou partenariats éventuels)
- ✓ Janvier-mai 2023
 - . Diagnostic d'engagement des agriculteurs / déclarations PAC
- ✓ Mai-septembre 2023
 - . Finalisation et transmission des diagnostics à la DDTM
- ✓ Oct 2022-Déc 2023
 - . Suivi des budgets et rédaction du bilan

La Directrice précise que ce travail important et conséquent de préparation du dossier de candidature a monopolisé certains agents du PNR pendant l'été, notamment la Chargée de projet Agriculture (Caroline GIORGI).

Gérald LOMBARDO souhaite savoir comment un agriculteur peut s'engager sur ce dispositif.

La Directrice explique que l'agriculteur qui s'engage dans cette démarche (il y aura un appel à candidature) va être accompagné afin de définir les mesures adaptées et de rédiger une convention d'engagement, lui permettant ainsi de bénéficier d'une indemnité à l'hectare engagé.

Anthony SALOMONE souhaite que lui soit transmise la liste des agriculteurs engagés.

René PERIER demande à quoi correspond le chiffre de 53 agriculteurs ; c'est le nombre d'agriculteurs actuellement engagés sur l'ensemble des deux périmètres CASA et PNR sur la programmation qui s'achève.

La Directrice précise que pour cette nouvelle programmation, la DRAAF financera 80 % du temps d'animation pour aboutir aux contractualisations.

Voici le plan de financement de la demande de subvention :

Dépenses TTC		Recettes			
		DRAAF 80 %		Reste à charge exploitants	Reste à charge PNR
Catégories	Prévues	Eligible	Prévues		
Frais de personnel (74,5j)	14 841,89 €	14 841,89 €			
Coûts indirects forfaitaires (10%)	1 484,19 €	1 484,19 €	13 424,86		3 356,22
Frais de mission	455,00 €	455,00 €			
Formation	0,00 €				
Prestation Expertise pour aide à la définition des paramètres locaux	4 500 €	Max : 4500 € Min : 1 750 €	Max : 3 600 € Min : 1 400 €		Mini : 900 € Maxi : 3 100 €
Prestation de diagnostics et plan de gestion pour chaque agriculteur inscrit dans la démarche MAEC	46 425,00 €	26 425,00 €	21 140 €	= 20 000 € non éligible + 5 285 € autofinancement	
TOTAL	67 706,08 €	47 706,08 Max 45 956,08 Min	38 164,86 € max 35 964,86 € min	25 285 €	4 256,22 € min 6 456,21 € max

La délibération n°22-D-037 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Approbation d'une stratégie culturelle pour les Préalpes d'Azur « Cap culturel pour les Préalpes d'Azur » (2022-2027)**

La Directrice rappelle le travail initié par Sandrine PELLEGRINO (ancienne chargée de mission Culture) et repris par Dénalie BOURGES qui la remplace sur cette mission, et qui aujourd'hui abouti à la mise en oeuvre d'une stratégie culturelle qui fait sens avec la Charte du Parc, notamment sur le volet :

- ✓ orientation stratégique 8 « Développer une stratégie ambitieuse en faveur des patrimoines culturels et de l'expression culturelle des habitants »
- ✓ avec notamment l'article 21 « Renforcer l'offre culturelle des territoires ruraux isolés et développer les actions de valorisation des patrimoines culturels »

Cette stratégie s'inscrit également dans la continuité des actions déjà mises en oeuvre :

- ✓ Stratégie d'Education au Territoire qui privilégie la culture scientifique et artistique
- ✓ Schéma d'interprétation des patrimoines
- ✓ Thèmes « Patrimoines » et « Arts et culture » intégrés aux actions menées par le Parc (amélioration des connaissances, conseils, programmes éducatifs jeune public, grand public...)

La Directrice explique également que des entretiens bilatéraux avec les partenaires institutionnels pour établir un état des lieux ont eu lieu courant 2021, ainsi que 4 réunions de concertation large (y compris avec les socio-professionnels du territoire) et 1 réunion de présentation du projet rédigé aux partenaires avec un espace dématérialisé pour recueillir

les commentaires qui ont permis de définir un cadre commun et partagé entre les acteurs du territoire pour arbitrer les opportunités à saisir et favoriser les partenariats, la mutualisation de moyens, la complémentarité pour des actions cohérentes et co-construites avec les partenaires institutionnels et les acteurs culturels.

Le Président ajoute qu'il va falloir identifier des actions culturelles qui font sens avec la Charte du Parc.

Sylvie BENAÏM demande si la convention avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) va être modifiée pour prendre en compte ces éléments de la stratégie ?

La Directrice répond que oui, et que de plus les commissions thématiques vont arriver d'ici la fin de l'année pour aborder ces sujets, ainsi qu'un Interparc qui va proposer un projet de résidence d'artistes avec la DRAC.

Cette stratégie va permettre de caler tout cela.

Anthony SALOMONE explique qu'il existe un Festival de la poésie à Aiglun et voudrait trouver des partenariats, que peut apporter le PNR avec sa stratégie culturelle pour ce type d'évènement ? Il est répondu que le Parc se mobilisera pour aider la démarche dès lors que le thème du festival sera en cohérence avec le territoire/les patrimoines/les valeurs Parc.

Jean-Paul DAVID demande s'il est envisagé de travailler avec le FRAC (Fond Régional d'Art Contemporain) avec notamment la mise à disposition d'œuvre d'art et bus itinérant ?

La Directrice rappelle qu'une convention avec le FRAC sera signée le 25 septembre prochain (Fête du Parc).

Joëlle BOLOT questionne sur les orientations du PNR face à la stratégie culturelle du FRAC. La Directrice explique qu'un programme est en cours depuis plusieurs années avec les écoles et les centres de loisirs et ces deux fonds financent ces dispositifs.

La délibération n°22-D-038 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Candidature au label «*Education Artistique et Culturelle*» (EAC)**

La Directrice présente ce label « 100% EAC » qui a pour objectif de toucher 100% des enfants chaque année sur l'ensemble du PNR par une action EAC » qu'elle soit portée ou non par le syndicat mixte ». Il s'agit :

- D'une démarche de progrès : le label est demandé sur la base d'une autoévaluation et d'une stratégie pour atteindre le 100% en 3 ans ;
- D'un label qui reconnaît l'engagement et les efforts de la collectivité, offre une visibilité et un réseau facilitant la coopération ;
- D'une candidature expérimentale et pionnière pour un Parc proposée par le HCEAC (habituellement décerné à des communes ou EPCI)

Sur un territoire Parc, la démarche ne peut pas reposer uniquement sur le syndicat mixte :

Le rôle du PNR est de :

- ✓ Veiller à une équité territoriale en termes d'offre EAC
- ✓ Initier et piloter une offre EAC spécifique pour progresser dans l'objectif d'équité territoriale (ex : volet EAC des programmes pédagogiques)
- ✓ Apporter une plus-value aux offres des partenaires

- ✓ Capitaliser les ressources et diffuser la documentation EAC
- ✓ Modes opératoires envisagés :
 - Complémentarité et mutualisation avec les collectivités déjà engagés localement (CAPG et Carros – soit 18 communes)
 - Mise en réseau des acteurs
 - Mise en place de partenariats (ex : convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, partenariat avec le Fonds Régional d'Art Contemporain)

Geneviève PIERRAT demande s'il y a des conventions avec les artistes ? La Directrice explique qu'il s'agit d'Appel à Projet donc sur présentation d'un cahier des charges.

La délibération n°22-D-039 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

2. Délibérations administratives :

- **Modification du partenariat et de la demande de subvention pour la candidature LEADER (périmètre élargi)**

La Directrice explique, que comme vu en début de séance concernant la nouvelle programmation Leader et notamment :

- l'élargissement de la candidature LEADER à la Communauté de Communes Vallée Ubaye-Serre Ponçon,
- La délibération du 1er juillet 2022 permettant la signature d'une convention entre le PNR et la CCAA pour le portage et la répartition des dépenses liées à l'élaboration de la candidature Leader,
- La possibilité pour la Région de co-financer la part de la subvention qu'elle aurait été amenée à proposer au Pays Sisteronais Ubaye Durance s'il avait été candidat, considérée pour moitié (le Pays SUD étant constitué de deux intercommunalités).

Il est donc proposé de délibérer aujourd'hui afin :

- D'autoriser le Parc à agir sur l'ensemble du territoire de la candidature dans le cadre de l'animation/gestion (dont communication) de ce programme
- De modifier le plan de financement de la demande de subvention pour l'élaboration d'une candidature LEADER (voir nouveau plan de financement ci-dessous),
- D'amender la convention en conséquence.

Dépenses	Montant
Frais de personnels (dont coûts indirects) portés par le Parc pour l'ensemble du territoire	26 910,00 €
Prestations portées par la CCAA pour l'ensemble du territoire	30 590,00 €
TOTAL	57 500,00 €

Recettes	Montant	Pourcentage
FEADER	29 000,00 €	50%
Région SUD – Provence Alpes Côte d'Azur	19 000,00 €	33 %
Région SUD – top-up	9 500,00 €	17 %
TOTAL	57 500,00 €	100%

Jean-Paul DAVID prend la parole pour annoncer qu'il ne prend pas part au vote de cette délibération.

La délibération n°22-D-040 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Prolongation Contrat de Projet Animation LEADER**

La Directrice explique qu'il est proposé à l'assemblée de prolonger le contrat de projet de l'animateur Leader en raison :

- des évolutions de structure porteuse, comme vu précédemment, et la maîtrise d'ouvrage de l'animation pourraient être confirmée qu'au printemps 2023 et notamment le calendrier de la prochaine programmation LEADER.
- des reliquats d'enveloppe non attribués à cette date sur le programme 2021-2023 qui pourrait chevaucher le programme 2023-2024 et génèrent un besoin d'animation.
- De l'enjeu de maintenir des conditions de travail facilitant la transition pour l'agent en charge actuellement du projet.

Il est donc proposé de prolonger d'une année supplémentaire le contrat de projet actuel permettant ainsi l'achèvement du programme 2014-2023 et la préparation du programme 2023-2027, sachant qu'une prolongation ne peut pas être inférieure à un an. Ce contrat pourra être interrompu dès lors que les conditions pour le projet 2023-2027 auront été précisées.

Jean-Paul DAVID tient à remercier Salomé DELILLE pour le travail remarquable qu'elle a effectué pour le montage de la candidature, il tenait à le souligner.

La délibération n°22-D-041 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Création 2 postes pour mission temporaire de caractérisation forestière**

La Directrice rappelle que L'ONF avait proposé une prestation de relevés de terrains dans le cadre de la valorisation des images d'une campagne de télédétection LIDAR mais finalement elle ne sera pas en mesure de mobiliser son personnel sur la bonne période ; elle pourra mettre à notre disposition l'outil de saisie et des démonstrations/formations.

Aussi, Il est proposé (sous réserve de financements) :

- de réaliser l'opération en régie, avec le renfort d'un binôme d'agents forestiers,
- et donc de recruter 2 agents pour accroissement temporaire d'activités,
- Le besoin prévisionnel est de 10 semaines minimum pour 2 agents.

La Directrice ajoute que le PNR est à la recherche de 25 000 € de mécénat, seule condition pour lancer ce projet sur l'exercice 2022

La délibération n°22-D-042 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2ème classe pour avancement de grade**

Il s'agit de créer un poste permanent d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe en vue de l'avancement de grade du responsable Financier.

La délibération n°22-D-043 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Création d'un poste d'Ingénieur Principal pour avancements de grade**

Il s'agit de la création d'un poste permanent d'Ingénieur Principal en vue de l'avancement de grade du Directeur Adjoint.

La délibération n°22-D-044 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Actualisation du tableau des effectifs**

La délibération n°22-D-045 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Actualisation du Document Unique 2021 et plan d'actions 2021-2022**

La Directrice rappelle que par délibération du 18 septembre 2019, le Comité Syndical a validé le premier Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le plan d'actions associé.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'actualisation du Document Unique pour l'année 2021, l'évaluation des risques fait ressortir :

- une action prioritaire sur le **risque incendie** (évacuation, formation, remplacement de petit matériel),

- et l'étude de faisabilité/choix des modalités d'une action sur les **risques psychosociologiques** (à lancer dès que possible selon conclusions).
- Evaluation des coûts liés au plan d'actions :
 - . Formation évacuation incendie: 500,00 euros
 - . Risques psychosociaux: 0,00 euros (temps de travail agents)
 - . Réaménagement des bureaux : environ 5 000,00 euros (11 000,00 inscrits au BP 2022)
 - . Autres petites dépenses

La délibération n°22-D-046 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Autorisation de déplacements du Président – Mandat spécial.**

Il est proposé au Comité Syndical, d'autoriser le Président à effectuer :

- Un déplacement à Lucca en Italie- Inter Reg – Copil Itinera Romanica + du 7 au 9 octobre 2022
- Un déplacement au Congrès des Parcs qui aura lieu du 19 au 21 septembre 2022 à Saint-Nazaire.

La délibération n°22-D-047 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

3. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président

- **Délibérations du Bureau du 8 septembre 2022 :**

- Convention de partenariat Inter-Parcs Région Sud – base de données documentaire mutualisé ;
- Adhésion offre pluridisciplinaire et offre complémentaire proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Alpes-Maritimes.
- Convention collectivité partenaire avec la commune de Le Tignet

- **Autres décisions :**

- Convention de partenariat concernant la rénovation de l'éclairage public – RICE avec SICTIAM / CCAA / PN MERCANTOUR et DEPARTEMENT 06 / PNR

4. Points d'information

- **Appel à candidatures Marque Valeur Parc**

Un appel à candidatures est lancé auprès des professionnels de sports de nature et des éleveurs ovins, bovins, caprins, apiculteurs et pisciculteurs qui souhaitent rejoindre la Marque valeur Parc.

Voir détail dans le diaporama en pièce jointe.

Le Président ajoute qu'il faudra réfléchir à inclure dans cette démarche les plantes à parfum et plantes médicinales et les produits qui n'ont pas de label plus fort que celui que nous pouvons leur proposer.

- **Biodiv Sports**

La Directrice explique que nous sommes sollicités par la LPO PACA pour que le PNR participe au projet Biodiv'Sports.

Il s'agit d'un projet pilote « Biodiv'sports de montagne » lancé par la LPO en 2016 en région Auvergne-Rhône-Alpes et le souhait de la LPO France est de déployer ce programme au niveau national avec des financements de 2022 à début 2025.

Face à l'engouement généralisé pour les activités de plein air, ces pratiques peuvent avoir un impact sur la faune sauvage, aussi l'objectif de Biodiv'Sports est de diffuser sur les plateformes numériques qui recensent des itinéraires en milieu naturel (IGN Rando, Visio Rando, Camp to Camp...) les informations concernant la présence de la faune et la flore sauvages sensibles au regard de loisirs qui peuvent être pratiqués sur certains territoires.

Ces outils qui se basent sur une démarche de concertation locales vise à la prise en compte des enjeux environnementaux dans la pratique sportive de chacun.

Phases du projet :

- Concertation
- Définition des zones de sensibilité (zones espèces et zones réglementaires)
- Cartographie de ces zones puis transfert de cette carto sur plateformes numériques

Qu'est ce que cela induit pour le PNRPA :

- peut répondre à des enjeux de certains sites de notre territoire,
- mais le Département est également compétent en matière de concertation pour les usages (compétence PDESI),
coordination entre PNR et Département + autres partenaires ?
- quid du temps agents PNR sur ce dossier, cela nécessitera à la base un temps de travail interne pour définir :
 - Quelles sont les activités à cibler ?
 - Quelles sont les espèces en lien avec ces pratiques ?
 - Quels lieux pour expérimenter ?
- Cout : en 2021 = 500€, rapprochement avec la Fédération des PNR, est ce que Fédération portera le cout in fine pour chaque territoire engagé ? -> arbitrage budgétaire
- Durée du déploiement : par ex pour PNR du Verdon, 1 an pour avoir une version 0 de l'outil pour 2 sites d'escalade + 1 itinéraire de rando

Il s'agit donc d'un projet à rediscuter pour 2024.

Le Président site en exemple la sur-fréquentation des Gorges du Loup avec la pratique de l'escalade qui génère des nuisances : comment trouver un système de régulation / comment créer un observatoire. L'idée est de poser tout cela.

Anthony SALOMONE ajoute qu'il faudrait articuler ce projet avec le PDESI (Département)

Pour 2023, il faudrait inscrire ce site, faire émerger d'autres lieux et désigner un chef de file du côté des pratiquants.

5. Questions diverses

Anthony SALOMONE explique que l'association des Communes Pastorales a mis en place un dispositif appelé « Plan Pastoral Territorial » (PPT) dans le PNR des Volcans d'Auvergne et s'interroge si le PNR des Préalpes serait intéressé pour réaliser un Plan Pastoral Territorial.

La Directrice explique que les PPT sont des types de contrats financés par la région AURA. Côté région sud, un dispositif comparable sur le fonds s'appelle Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI), mais il ne bénéficie pas d'une contractualisation sur les plans d'action, il faut produire de l'ingénierie financière au cas par cas des actions.

Le Président clos la séance en rappelant que le prochain Comité syndical aura lieu le 16 décembre 2022 pour le Débat d'Orientation Budgétaire [Dans les faits il a été repoussé au 20.12.22]

La séance est levée à 12h30.

Le secrétaire de séance,

Marc Malfatto